



**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2022-166**

**AVIS** est donné que le règlement R-2022-166 intitulé « **Règlement sur les taxes pour l'exercice financier 2022** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2022 à 18 h 35.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2022-166 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 26 janvier 2022.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**